

# NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES (écoles maternelle et élémentaire) DE LA CHAPELLE-LA-REINE

Le jeudi 26 janvier 2023

La municipalité vous informe :

À compter de ce jour, lorsqu'un mouvement de grève nationale sera annoncé par les médias et que ledit mouvement de grève est susceptible de perturber le fonctionnement de l'Education Nationale,

La Commune annulera la commande de tous les repas auprès de son fournisseur.

**C'est donc le cas pour la journée du MARDI 31 JANVIER 2023.**

Le règlement intérieur du service de restauration sera modifié en ce sens.

Il est néanmoins rappelé que le règlement intérieur actuel a été rédigé au moment de la mise en place du logiciel BERGER-LEVRAULT (portail familles).

Lors des réunions de rédaction et de relecture dudit règlement, l'Association des parents d'élèves a été associée et a pu faire part de ses avis et modifications. Finalement, le document présenté a été validé par toutes les parties.

Ce règlement a ensuite été présenté au conseil municipal et voté par délibération du 23 novembre 2021.

S'agissant de la journée de grève du 19 janvier 2023, à titre exceptionnel et contrairement à ce qui est écrit dans le règlement intérieur du service de restauration scolaire et municipal, les services de la Commune ont décommandé l'ensemble des repas auprès du fournisseur. Ce sont donc les repas dits de substitution -commandés à l'avance puis stockés, et payés par la Commune- qui ont été servis aux enfants présents.

Bien que la mairie ne soit en aucun cas responsable, ayant eu l'information le lundi 16 janvier 2023 à 15h20, les parents n'ont pas eu la possibilité d'annuler la réservation avant midi comme le prévoit le règlement.

Les réservations de repas non consommés par les élèves le jeudi 19 janvier 2023 seront annulées et seront déduites de la facture mensuelle. **Seules les familles dont les enfants ont consommé le repas le jeudi 19 janvier 2023 auront ce repas facturé.**

## IMPORTANTANCE SIGNALEE

Compte-tenu du contexte actuel de forte tension économique et sociale, des difficultés rencontrées afin d'assurer une bonne gestion de commande des repas, dans le souci également de ne pas servir des « repas non équilibrés » comme cela est affirmé par certains parents, la décision suivante a été prise par la Municipalité :

- **S'agissant de la grève nationale annoncée du MARDI 31 JANVIER 2023**, aucun repas ne sera commandé par la Commune. Aucune facturation ne sera réclamée aux familles pour cette journée.
- **Les parents n'ayant pas d'autre choix que déposer leur(s) enfant(s) à l'école, devront prévoir un repas froid et une boisson** que les enfants conserveront dans un sac dans les salles de classe. Ce pique-nique sera consommé dans les locaux communaux.
- En aucun cas, la responsabilité de la Commune ne pourra être engagée en cas de problème alimentaire ou d'intoxication ou si les parents omettent de prévoir le repas.

**CETTE DECISION POURRA ETRE RECONDUITE LORS DES PROCHAINES GREVES NATIONALES**

**VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT DECOMMANDER LES REPAS SUR LE PORTAIL FAMILLE,  
AVANT VENDREDI 27 JANVIER à 12h**